Commune de Rombas Département de la Moselle Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n° 2023/03/11

Date de la

La séance débute à

Acte exécutoire à

Affichée en Mairie

convocation :

18h00

compter du :

le ·

17 mars 2023

et se termine à 19h15

24 mars 2023

24 mars 2023

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 20

Étaient présents (20)

M. FOURNIER M.RISSER

Mme WAGNER

M. NOBILE Mme MACAIGNE

M. MARRELLA M. DUMON Mme KRAOUCHE Mme OUTOMURO Mme KEUVREUX

M. COLOMBEY

M. CHARO M. RUPPERT

M. BARBARAS Mme DA ROCHA

M. IAFRATE

M. PELTIER

M. DOLBEAU Mme INTERRANTE

M. VILLA

Étaient absents avec procuration (9)

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA M. SAUDRY procuration à M. NOBILE Mme BENCI procuration à M. RISSER Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU Mme GATTO procuration à M. VILLA Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER M. BEN ARIF procuration à Mme INTERRANTE

Était absente excusée (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

11. Déclassement d'une parcelle de terrain cadastrée, du domaine public section 18 parcelle 601/23 d'une contenance de 0 à 14 centiares

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que le bien communal situé le long du passage de la Marne, à l'angle de la rue Wilson cadastré section 18 numéro 364 était à l'usage d'espace vert.

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où c'est une bande engazonnée.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation de ce bien

DECIDE du déclassement du bien sis à l'angle de la rue Wilson cadastré section 18 numéro 364 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour extrait certifié conforme, Rombas, le 24 mars 2023

Lionel FOURNIE

Le Maire.

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAL